

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE D'UN PRODUCTEUR À UN DIFFUSEUR

Entre les soussignés :

Raison sociale : Mairie de Saint-Prix - service culturel

Adresse: 45 rue d'Ermont - 95390 Saint-Prix

Tel: 01 34 16 85 75

Mail: voillaume@saintprix.fr

Signataire : Céline VILLECOURT en qualité de Maire

Licences: -

N° Siret : 219 505 740 000 15 - Code APE : 8411 Z Ci-après dénommée L'ORGANISATEUR, d'une part

<u>Et</u>

L'association PYPO Production

Adresse: 8 rue St Domingue - 44200 NANTES
N° SIRET: 750 987 315 000 33 - Code APE: 9001 Z

Licences: n° 2: PLATESV-R-2021-004672 n° 3: PLATESV-R-2021-004673

Représentée par : Simon HADJER agissant en qualité de Directeur

Ci-après dénommée LE PRODUCTEUR, d'autre part

Étant rappelé que :

LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France et à l'étranger du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré du concours des artistes, nécessaires à sa présentation :

Nom du groupe : Electroplume - Birdrums

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

LE PRODUCTEUR ET L'ORGANISATEUR s'associeront pour réaliser en commun une représentation du spectacle susnommé aux conditions définies dans le présent contrat.

LE PRODUCTEUR ET L'ORGANISATEUR sont d'accord sur les conditions suivantes :

Date: Dimanche 9 juillet 2023 - 18h30

Adresse: Parc de l'hôtel de ville - 45 rue d'Ermont - 95390, Saint-Prix

Type de représentation : concert en extérieur - clés en main

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation, fournira un système de diffusion (sonorisation) et assurera les balances artistiques le jour des représentations. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle.

Paraphe:

Page 1 sur 8

2-1 Documents à remettre à l'Organisateur :

LE PRODUCTEUR fournira à L'ORGANISATEUR :

- Tous les éléments nécessaires à la publicité du spectacle dont la liste est annexée au présent contrat
- La fiche technique son du spectacle, annexée au présent contrat
- Le rider d'accueil est annexé au présent contrat

ARTICLE 3 - OBLIGATION DE L'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR certifie d'être assuré de la disponibilité du lieu de représentation et s'engage à fournir celui-ci en ordre de marche, y compris le personnel technique, le personnel d'accueil et celui du service de sécurité. L'ORGANISATEUR certifie également d'être assuré de la disponibilité d'un lieu de repli en cas de pluie le jour des concerts. L'ORGANISATEUR s'engage également à fournir une alimentation électrique sécurisée et indépendante d'une intensité minimum de 16 ampères à proximité de la scène ainsi qu'à la régie située en face de l'espace scénique. Il assurera la présence de la ou des personnes nécessaires à la surveillance du matériel avant, pendant et après les représentations. L'ORGANISATEUR est responsable de l'établissement, de la mise en vente et de l'encaissement de la billetterie le cas échéant. L'ORGANISATEUR aura à sa charge les déclarations auprès des sociétés de droits d'auteurs et en assurera le paiement. Il assurera également le règlement de tous impôts, taxes ou charges éventuelles, afférents à la représentation. En matière de publicité et d'information, L'ORGANISATEUR s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par LE PRODUCTEUR.

ARTICLE 4 - JAUGE

Jauge du lieu: 150 personnes

Tarifs publics pratiqués sur cette soirée : Accès gratuit

ARTICLE 5 - PRIX DE CESSION ET FRAIS ANNEXES

En contrepartie du droit d'exploiter le spectacle dans les conditions indiquées dans le présent contrat, l'ORGANISATEUR versera au PRODUCTEUR, sur présentation de facture :

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Montant HT
Représentation d'Electroplume - Birdrums (Le 09/07/2023)	1 000,00 €	1	1 000,00 €
Sonorisation - Système de diffusion 300 personnes - Montage/démontage inclus	-	-	Inclus
Frais de transport depuis Nantes (44)	-	-	250,00 €
Frais de restauration (Repas pour 2 personnes)	36,00€	1	36,00€
TOTAL HT			1 286,00 €
TOTAL CNM 3,5%			45,01€
TOTAL TVA 5,5%			73,21 €
TOTAL TTC			1 404,22 €

Soit un montant toutes taxes comprises de mille quatre cent quatre euros vingt-deux centimes. Les modalités de versement sont détaillées à l'article 10.



ARTICLE 6 - HEBERGEMENT ET REPAS

Il est entendu que L'ORGANISATEUR aura à sa charge l'accueil de l'ensemble de l'équipe artistique et technique (2 PERSONNES)

L'hébergement (2 chambres singles avec petits déjeuners) sera pris en charge directement par l'ORGANISATEUR pour 2 personnes le soir, du 09/07/2023.

Pas de repas à prévoir.

ARTICLE 7 - ASSURANCES

LE PRODUCTEUR est tenu de souscrire un contrat couvrant sa responsabilité civile. Il est responsable de tout incident pouvant survenir, dans le cadre de leur travail, à l'artiste, aux musiciens, aux techniciens de l'équipe. L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu. Il sera responsable de la protection des équipements mis à disposition par le PRODUCTEUR. L'ORGANISATEUR assurera également le risque « dommage » découlant notamment d'un incendie, d'une explosion, des dégâts des eaux.

ARTICLE 8 - REPETITIONS, MONTAGE ET DEMONTAGE

La scène est fournie par L 'ORGANISATEUR. Il déclare avoir eu formellement connaissance des besoins techniques du spectacle dont la fiche technique fait partie intégrante. L'ORGANISATEUR s'engage à communiquer la feuille de route au PRODUCTEUR et en assurer le respect des conditions convenues. (Horaires d'installation et de balances, contacts techniques/régie)

ARTICLE 9 - ENREGISTREMENT - DIFFUSION

En dehors des retransmissions fragmentaires radiodiffusées ou télévisées du spectacle, d'une durée de 3 minutes au plus, dans le cadre d'une diffusion dans un journal ou un magazine d'actualités générales (national ou régional), radiodiffusé ou télévisé, ou d'une émission spécialisée dans les informations d'actualités culturelles (nationale ou régionale), tout autre enregistrement et diffusion du spectacle nécessiteront l'accord du PRODUCTEUR.

ARTICLE 10 - MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement du prix de cession toutes taxes comprises, tel que défini dans l'article 5, sera effectué selon l'échéancier suivant : 1 404,22 € TTC dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, par virement/chèque établi à l'ordre de PYPO Production.

Coordonnées bancaires de PYPO Production :

Code établissement : 14706 / Code guichet : 00112 Numéro de compte : 00077649182 Clé RIB : 44 IBAN : FR76 1470 6001 1200 0776 4918 244

Code BIC: AGRIFRPP847

ARTICLE 11 - DROITS D'AUTEUR

L'ORGANISATEUR aura à sa charge le versement des droits d'auteur (SACEM)

Dans le cas où le concert fait l'objet d'une billetterie payante, l'ORGANISATEUR aura à sa charge la taxe de 3,5% du montant hors taxes auprès du CNM. Dans le cas où la représentation est gratuite pour le public, cette derrière taxe sera à la charge du PRODUCTEUR.

Paraphe:

ARTICLE 12 - ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

Les parties conviennent d'entendre comme cas de force majeure au sens du présent contrat : guerre, révolution, inondation, grève générale tant du point de vue géographique que du point de vue des catégories socio-professionnelles concernées, émeutes, épidémies.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein de droit pour inexécution de la clause essentielle.

En cas de maladie/accident d'un ou plusieurs artistes entraînant une impossibilité de jouer le spectacle, LE PRODUCTEUR fournira un certificat médical à l'ORGANISATEUR qui se réserve le droit de faire pratiquer à sa charge une contre-expertise par un médecin de son choix. LE PRODUCTEUR ne sera alors payé qu'au prorata du travail effectué et des frais engagés sur présentation de factures. Toute annulation du fait de l'une des deux parties, pour une cause autre que celle de la force majeure, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

Dans le cadre d'un spectacle joué en extérieur et en cas d'intempérie ordinaire (pluie, vent, froid...), c'est à dire n'entrant pas dans la clause des cas de force majeure, L'ORGANISATEUR s'engage à trouver un lieu de repli, en accord avec LE PRODUCTEUR ou un report du spectacle le jour même. En cas d'intempérie persistante, l'annulation entraînerait pour l'ORGANISATEUR l'obligation de verser au PRODUCTEUR le montant de la cession du spectacle ainsi que les frais de Transport et d'Hébergement-nourriture si ceux-ci sont réellement engagés, sur présentation de justificatifs et d'une facture correspondante.

LE PRODUCTEUR et le Groupe seront seuls juges pour décider si le temps permet ou non de réaliser la prestation prévue.

ARTICLE 13 - COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Nantes, seulement après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

- L'ORGANISATEUR mettra à disposition un espace avec catering (fruits, fruits secs, produits locaux appréciés, boissons chaudes, boissons fraiches)
- Les Annexes sont paraphées. Elles font partie intégrante du contrat.

Fait en deux exemplaires originaux à Nantes, le 30/03/2023,

Lu et approuvé,

L'ORGANISATEUR Lu et approuvé,

DE SAIN

Le Maire,

Céline VILLECOURT

Page 4 sur 8

Paraphe:

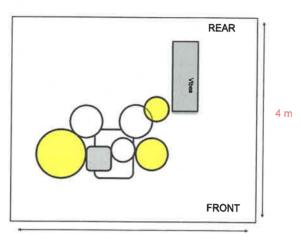
(1)

1. ANNEXE N°1: FICHE TEHNIQUE

ELECTROPLUME « BIRDRUMS »

TECH RIDER (sound) - Updated: 2022/01

A/ Stage



B/ Patch

4 m

1-2		DI	Sampler Oiseaux	9	Mic	Kick
3-4		DI	Sampler Musique	10	Míc	Snare
5		D!	Vocal	11	Mic	OHL
6	••••	Mic	Vibes Low	12	Mic	OH R
7		Mig	Vibes High	13	Mic	Floor Tom
8		-	***************************************	14	-	
			•••••	15-16	Ði	Click

C/ Stage Info

4x4 mini, plat et DE NIVEAU !!

D/ System

1 système de diffusion adapté au lieu, AVEC subs.

2 voles de retour (ear monitors)
Micros: Fournis. Sinon: modèles adaptés à la batterie, statiques pour le vibra.
6 petits pieds et 1 grand.

Version simple (-200 pers.): Console/patch fourni. Son réglé ensemble à la balance. Possibilité de confier la tablette pour commande pendant le show.

Version « normale »: La plupart des prestataires ont tout ce qu'il faut! Appeler si doute.

Temps d'installation et balances avec accès plateau: 1H00

CONTACT

Pour toute Info, question ou demande de modification: Christophe: +33 (0)6.84.37.84.59 (Cell/whatsapp) electroplume@gmail.com

Paraphe:

2. ANNEXE N°2: ELEMENTS DE COMMUNICATION



FICHE COMMUNICATION



NOM DU GROUPE: ELECTROPLUME

DISTRIBUTION:

Christophe Piot: Musicien, compositeur

PHOTOS À DISPOSITION (AVEC DROITS):

https://www.dropbox.com/sh/nktptots99lk yd0/AADCk NtEYsUnWL4KQ3MfBcHa?dl=0

BIOGRAPHIE LONGUE (589 caractères):

Après des années de travail sur le chant des oiseaux, la rencontre de virtuoses parfois célèbres et souvent méconnus, certains restent muets... Pourquoi? Espèce disparue. Disparu. Un mot simple à prononcer, aux conséquences pourtant difficiles à concevoir. Qu'est-ce qu'un oiseau disparu? Beaucoup de réponses sont possibles, mais une nouvelle catégorie est arrivée: les « récemment disparus ». Ceux qu'on a pu voir voler, photographier, enregistrer... Sont-ils « moinsdisparus » grâce à toutes ces informations? Si oui, nous allons tenter de recréer les pièces d'anciens puzzles: imaginer un chant perdu, retrouver un mouvement fossilisé... tout cela en s'inspirant de ceux qui sont toujours là.

BIOGRAPHIE COURTE (157 caractères):

Communs, rares ou exotiques, les oiseaux ont tous une mélodie, un rythme à nous faire entendre. Christophe Piot à tendu l'oreille pour vous, et propose une sélection poétique et rythmée.

LIENS UTILES:

- Live "LES SESSIONS VI[R]ALES" <u>https://youtu.be/u46nPKRzppQ</u>
- BIRDRUMS Postcards "Grive Musicienne" https://youtu.be/wPh76C13qko

SITE INTERNET : https://www.electroplume.com/
FACEBOOK : https://www.facebook.com/electroplume

INSTAGRAM: https://www.instagram.com/cpiot_electroplume/?hl=fr

YOUTUBE: https://www.youtube.com/user/electroplume

SITE INTERNET DE PYPO: https://www.facebook.com/PYPOproduction

FACEBOOK DE PYPO: https://pypoproduction.com/

INSTAGRAM DE PYPO: https://www.instagram.com/pypoproduction/

Paraphe:

Page 6 sur 8



PYPO Production 8 rue Saint Domingue 44200 Nantes SIRET: 750 987 315 00033



RIDER Clé en Main

LOGES

- 1 loges fermée afin de pouvoir s'y retrouver au calme 1 heure avant de monter sur scène.
- Electricité, 1 multiprise disponible
- 1 table et chaises ou fauteuils
- WC
- Point d'eau potable
- Boissons et légère restauration appréciables (de préférence bios, de saison et locale)

REPAS (si prévus dans le contrat)

- Repas chauds et équilibrés bio ou local de préférence
- Le groupe peut manger avant le concert si celui-ci est servi minimum 1h30 avant le début du concert. Sinon le groupe mangera après.

SCENE et REGIE

- Espace scénique plat et de niveau (taille définie dans le contrat)
- Accès à l'électricité au niveau de la scène et de la régie (16A)
- 1 table + 1 chaise pour la régie
- Barnum (2m x 2m) ou parasol pour protéger la régie

PARKING

- Accès au plus proche possible de l'espace du concert
- Un place réservée pour un camion utilitaire (2 mètres de hauteur)

MERCHANDISING

- Un espace en vue + 1 table

HEBERGEMENTS (si prévus dans le contrat)

- Chambres singles
- Minimum 2 étoiles **
- Avec petits déjeuners
- Avec parking sécurisé pour un camion utilitaire (2 mètres de hauteur)

CONTACTS

Diffusion – Production : PYPO Production Solène +336 02 07 65 60 solene@pypoproduction.com

Paraphe:







Set-list — Electroplume pour déclaration SACEM

Phragmite des joncs
Historia
Merle
Zorzal
Selva
Romeo
Egothele calédonien
Sagittaire
Dereck
Locustelle Luscinioide
Solow
Petite ballade pour un oiseau mort
Sueno
Grive de Bonin

Compositeur: Christophe Piot

Paraphe:

 \mathcal{O}



8 rue Saint Domingue 44200 Nantes

N°SIRET: 750 987 315 000 33

TVA INTRA FR 90 750 987 315 00033

Maire de Saint-Prix - Service Culturel

45 rue d'Ermont

95390 Saint Prix

France

Référence : ELECTROPLUME Concert : Oiseaux Disparus Lieux : Parc Hôtel de Ville

A Nantes, le 13 décembre 2022

Devis N° ELP 2307-005

Désignation	Prix Unitaire	Quantité	Montant HT		
Représentation Oiseaux Disparus (8/7/2023)	1 000,00 €	1	1 000,00 €		
Sonorisation - Système de diffusion 300 personnes - Montage/démontage inclus	-	-	Inclus		
Participation aux frais de transport depuis Nantes	-	-	250,00 €		
Frais restauration (Repas pour 2 personnes)	36,00 €	1	36,00 €		
A la charge de l'ORGANISATEUR : 1 repas pour 2 personnes le soir du concert					
A la charge de l'ORGANISATEUR : 1 nuit pour 2 perso déjeuners	nnes (chambr	es singles), avec	petits-		
Déclaration SACEM à la charge de l'ORGANISATEUR					

Total H.T	1 286,00€
Total CNM 3,50%	45,01€
Total TVA 5,50%	73,21€
Montant Total T.T.C	1 404,22€

Précision :	Ce devis est valable 30 jours	
Échéance :	Solde : Le jour de la représentation	
Mode de paiement :	Virement / Cheque Mandat Administratif	\neg

Références bancaires

Identifiant national de compte bancaire - RIB : 14706 00112 00077649182 44

Domiciliation : CREDIT AGRICOLE ATLANT. VENDEE NANTES REPUBLIQUE

BIC: AGRIFRPP847 / IBAN: FR76 1470 6001 1200 0776 4918 244